



- **Public concerné :** Tout public.
- **Durée :** 1.30 heure.
- **Nombre de participants :** 8 maximum.
- **Validation :** Attestation de formation.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numériques. Unité Mobile de formation. Un extincteur par apprenant.
- **Pré-requis :** Aucun.
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

La Législation

Code du travail : Art. L.4121-1

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé, la sécurité, et les mesures prises pour y remédier.

Code du travail : Art. R.4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et des visites périodiques du matériel, et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants seront capables :

- D'appréhender le fonctionnement du feu et sa propagation ;
- D'isoler les risques et prévenir les secours ;
- De reconnaître les différents types d'extincteurs ;
- D'utiliser l'extincteur approprié au risque ;
- D'éteindre un feu naissant.

Théorie : (30min)

- La prise en compte de l'évènement ;
- Les risques et causes d'incendie ;
- Les notions : classes de feu, triangle du feu ; combustion, et propagation ;
- Les différents extincteurs.

Pratique : (45min)

- Les consignes de sécurité face à un feu ;
- Savoir identifier les types de feux ;
- Manipulation des extincteurs sur feux réels.

Synthèse de la formation : (15min)

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.